



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 11 septembre 2019 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h01.

19-09-7502

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 août 2019. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 août 2019 et des comptes à payer au 11 septembre 2019. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Règlement de gestion contractuelle. (Avis de motion et projet)
 - 5.2 Appel d'offres public | Procédure de gestion des plaintes. (Rés.)
 - 5.3 OMH | Budget 2019 révisé. (Rés.)
 - 5.4 Gestion du personnel | Offre d'emploi pour poste d'aide-journalier dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi d'Emploi Québec. (Rés.)
- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Eaux usées | Travaux de plongée en milieu contaminé | Offre de service de MVCOcéan | Affectation réserve financière. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 Accès à la Pointe-des-Fortin et au banc de sable | Fondation de la Faune volet Hydro-Québec | Dépôt d'une demande d'aide financière. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Camping | Procès-verbal du comité de gestion | Adoption. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 8.2 Camping | Tarification pour la saison 2020. (Rés.)
- 8.3 Camping | Préposé à l'accueil et l'entretien des yourtes | Appel d'offres. (Rés.)
- 8.4 Camp de jour | Rapport saison 2019. (Info)
- 9.0 Demandes d'appuis :
 - 9.1 MRC de la Haute-Côte-Nord | Inclusion des traverses Trois-Pistoles-Les Escoumins et Rimouski-Forestville comme service essentiel et traversiers intermédiaires. (Rés.)
 - 9.2 Regroupement des maisons pour femmes | Municipalité alliée contre la violence conjugale. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
 - 11.1 Gestion du personnel | Offre d'emploi pour poste de remplacement de journalier spécialisé. (Rés.)
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-09-7503

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2019

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2019.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-09-7504

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 AOUT 2019 ET DES COMPTES À PAYER AU 11 SEPTEMBRE 2019 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 11 septembre
2019 qui totalise un montant de 18 773.64\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du
31 août 2019 qui totalise un montant de 145 025.97\$. Le conseil municipal reconnaît en
avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir
posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Août 2019

12 : Caucus conseil municipal
14 : Séance ordinaire conseil municipal
20 : Séance ordinaire MRC de La Haute-Côte-Nord
21 : Inauguration des yourtes

Septembre 2019

9 : Comité investissement MRC de La Haute-Côte-Nord
Caucus conseil municipal
10 : Rencontre Commission des Arts et de la Culture MRC de La Haute-Côte-Nord
11 : Séance ordinaire conseil municipal

Avis de motion

GESTION | RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à
une séance ultérieure du conseil municipal, sera adopté un règlement sur la gestion
contractuelle.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 11 SEPTEMBRE 2019.

Roberto Emond – Conseiller siège no. 3



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement sur la gestion contractuelle. Le projet consiste essentiellement à régir le processus de gestion d'octroi des contrats en établissant des limites à respecter et des principes auxquels la Municipalité doit adhérer.

19-09-7505

GESTION | APPEL D'OFFRES PUBLIC | PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QU'une procédure a été préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat, telle que soumise.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-09-7506

GESTION | OMH | BUDGET 2019 REVISÉ

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE le budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Ste-Anne-de-Portneuf soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-09-7507

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | OFFRE D'EMPLOI POUR POSTE D'AIDE-JOURNALIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'EMPLOI D'EMPLOI QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE durant la saison hivernale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner l'autorisation de dépôt de cette demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Service Québec;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics pour la période hivernale;

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixé à 13.50\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 1\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Simon Thériault ou la secrétaire-trésorière adjointe Annie Morin à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit;

QUE la Municipalité s'engage à déboursier toutes sommes, le cas inhérent, qui pourraient être requises par ledit programme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-09-7508

HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USEÉS | TRAVAUX DE PLONGÉE EN MILIEU CONTAMINÉ | OFFRE DE SERVICE DE MVCOCEAN | AFFECTATION RÉSERVE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE deux (2) diffuseurs d'air dans l'étang aéré situé sur la rue du Banc-de-sable doivent être remplacés au fond de l'étang afin d'assurer le bon traitement des eaux usées domestiques;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a fait des recherches afin de trouver une entreprise spécialisée en plongée en milieu contaminé apte à réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le 22 août 2019, MVC Ocean Inc. a transmis une proposition afin de réaliser lesdits travaux pour un montant estimé à 12 169.53\$ taxes incluses selon la soumission no. 19138;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un contrat soit octroyé à l'entreprise MVC Ocean Inc. pour la réalisation des travaux mentionnés dans la soumission no. 19138 qui sont :

- Mobilisation et démobilitation
- Équipe de plongée x 8 heures
- Équipement de plongée pour milieu contaminé
- Frais de pension

Le tout pour un montant estimé de 12 169.53\$ toutes taxes incluses.

QUE le montant, une fois les taxes récupérées, soit affecté à la réserve financière égouts.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-09-7509

DÉVELOPPEMENT | ACCÈS À LA POINTE-DES-FORTIN ET AU BANC DE SABLE | FONDATION DE LA FAUNE VOLET HYDRO-QUÉBEC | DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une majorité des aménagements actuellement en place pour accueillir les villégiateurs sur les sites de la Pointe-des-Fortin et du Banc de sable prennent de l'âge et sont sujets aux intempéries;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de maintenir ces accès et favoriser un accueil en phase avec le milieu naturel de ces sites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise monsieur Ulysse Rémillard agent de développement à présenter une demande d'aide financière pour ledit projet auprès de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement;

QUE la Municipalité confirme son engagement à assumer sa participation financière telle qu'indiquée dans le projet à présenter par l'agent de développement;

QUE monsieur Ulysse Rémillard soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-09-7510

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE GESTION | ADOPTION




CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping s'est réuni le 27 août 2019 et qu'un procès-verbal de la rencontre a été remis au conseil municipal le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE certaines recommandations faites par le comité de gestion du camping ne rejoignent pas en totalité la vision du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'informer le comité de gestion des recommandations à modifier ou décliner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la rencontre du 27 août 2019 du comité de gestion du camping soit adopté sous restriction des modifications suivantes aux recommandations :

-  La tarification annoncée en septembre 2018 pour les locataires saisonniers demeurera en vigueur pour 2020;
-  La tarification mensuelle pour les voyageurs sera ajoutée pour certains emplacements, mais pas pour tous;
-  Le nombre de locataires saisonniers pour être amené entre 45 et 47 dépendant des emplacements disponibles au terme de la saison 2019.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-7511

DÉVELOPPEMENT | CAMPING | TARIFICATION POUR LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT QUE le bilan financier de 2019 remis au conseil municipal démontre rentabilité et bénéfices pour les opérations du camping;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de maintenir la résolution no. 18-09-7278 statuant sur la tarification 2020 pour les locataires saisonniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les tarifs se déclinent de la façon suivante pour 2020 :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Taxes + Campin.ca compris			
Basse saison - avant le 15 juin et après le 16 août		Haute saison - 16 juin au 16 août	
Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine
Sans service	32.00\$	143.00\$	34.00\$
2 services	41.00\$	180.00\$	43.00\$
3 services 30 amp	45.00\$	230.00\$	47.00\$
Panoramique sans service	33.00\$	185.00\$	35.00\$
Panoramique 2 services	43.00\$	190.00\$	45.00\$
Panoramique 3 services 30 amp	51.00\$	235.00\$	53.00\$
Panoramique 3 services 50 amp	53.00\$	240.00\$	55.00\$
Saisonnier 30 amp		1 150.00\$	
Saisonnier panoramique 30 amp		1 250.00\$	
Saisonnier panoramique 50 amp		1 350.00\$	

Consommation électrique maximale sans frais pour un saisonnier : **1100 kW**

Après cette consommation, la facturation se fait selon le prorata des frais chargés par Hydro-Québec.

QU'une tarification spécifique soit développée pour les locations avec tente;

QU'une tarification mensuelle soit mise en place pour certains emplacements à définir;

QU'une communication soit émise aux détenteurs de bail de 2019 qui répondent aux exigences pour la saison 2020 avec toutes les informations rattachées à la présente résolution;

QUE les locataires qui répondent aux exigences pour la saison 2020 puissent remettre, jusqu'au 30 septembre 2019, un acompte de 100\$ au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et qu'ils aient quinze (15) jours en date de l'envoi de ladite communication pour retirer leur acompte si le tarif ne leur convient pas, après quoi la Municipalité conservera l'acompte;

QUE les tarifs ci-dessus soient inclus dans le Règlement de tarification des services municipaux de 2020.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-09-7512

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | PREPOSÉ À L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN DES
YOURTES | APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'une ressource qui permettra en période hivernale de procéder à l'entretien des yourtes de même qu'à l'accueil des voyageurs;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré si la valeur de ce contrat se chiffre à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de lancer une procédure d'appel d'offres pour trouver l'adjudicataire en charge de l'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la direction générale de la Municipalité à lancer la procédure d'appel d'offres le ou vers le 23 septembre 2019 afin de trouver le prochain contractuel chargé de l'accueil et de l'entretien des yourtes en période hivernale et de déléguer à la direction générale la responsabilité de ce dossier.

QUE l'appel d'offres devra prévoir un délai de réception des offres minimum de quinze (15) jours après sa publication tel que prescrit par la loi.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

LOISIRS ET CULTURE | CAMP DE JOUR | RAPPORT SAISON 2019

À la suite de la réalisation du Camp de jour tenue entre le 2 juillet et le 9 août 2019, le rapport d'activités est déposé aux membres du Conseil.

19-09-7513

DEMANDES D'APPUIS | MRC DE LA HAUTE-COTE-NORD | INCLUSION DES TRAVERSES TROIS-PISTOLES-LES ESCOUMINS ET RIMOUSKI-FORESTVILLE COMME SERVICE ESSENTIEL ET TRAVERSIERS INTERMÉDIAIRES

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie la demande de la MRC de la Haute-Côte-Nord d'inclure les traverses de Trois-Pistoles-Les Escoumins et Rimouski-Forestville en tant que service essentiel et traversiers intermédiaires.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-09-7514

DEMANDES D'APPUIS | REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES | MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence conjugale envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer se proclame municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

19-09-7515

GESTION DU PERSONNEL | OFFRE D'EMPLOI POUR POSTE DE REMPLACEMENT DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se doter d'une ressource permettant de remplacer un employé absent pour une période indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une offre d'emploi pour le poste de remplacement de journalier spécialisé soit publiée sur le site web de la Municipalité et d'Emploi Québec, à TVR7, dans le Journal Haute-Côte-Nord, sur les différentes plateformes web de développement et dans les milieux économiques du secteur de la Haute-Côte-Nord;

QUE la date limite pour déposer une candidature soit le 25 octobre 2019;

QUE la date d'entrée en fonction du ou de la candidat(e) retenu(e) soit fixée au 4 novembre 2019 dans la mesure du possible;

QUE le taux horaire pour ce poste soit celui prévu à la Politique des conditions de travail;

QUE deux (2) membres du Conseil à être nommés ultérieurement et le directeur général soient mandatés afin d'assurer le processus de sélection, rencontrer les candidats intéressés en entrevue et soumettre une recommandation claire au conseil municipal sur le choix du meilleur candidat.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h50 pour se terminer à 19h55.

19-09-7516

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h55, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier